

La défense des droits des peuples autochtones: un incontournable pour une transition juste

Amélie Nguyen, coordonnatrice
Centre international de solidarité ouvrière (CISO)



Le CISO

- Mission

La mission du CISO est de développer la solidarité internationale en renforçant les liens entre les travailleuses et travailleurs d'ici et du Sud en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et démocratique.

- La solidarité internationale, un catalyseur de changement qui favorise la réflexion sur des questions émergentes et des solidarités avec les groupes qui ont été historiquement invisibilisés, notamment les peuples autochtones.

Extractivisme

Définition :

Activités d'extraction massive de ressources naturelles pour l'exportation sur le marché international (pétrole, gaz, minéraux, produits forestiers, énergie : barrages hydroélectriques, etc.).

Rapport de la conférence Femmes en résistance face à
l'extractivisme (FAQ et McGill)

« Nous repoussons constamment les frontières de l'extraction des ressources à travers le monde. Les peuples autochtones ont été repoussés par ceux qui empiétaient sur leur territoire depuis 500 ans. Mais on les rattrape à chaque fois. »

Eduardo Brondizio, un des auteurs et autrices du rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)), mai 2019.

Impact de l'extractivisme sur les peuples autochtones

- L'extractivisme a été l'un des moteurs-clé de la colonisation et de la prospérité des pays dits « industrialisés ».
- De par leur rapport au territoire, les peuples autochtones représentent (pour plusieurs) un obstacle pour ce mode d'exploitation du territoire.
- Hausse des violences envers les femmes autochtones.
- Ils ont subi de plein fouet aux plans culturel, social, politique les contrecoups de ce système. Les inégalités sont criantes.
- Les défenseur.e.s du territoire sont de plus en plus criminalisé.e.s : Colombie, Brésil, Mexique, et... Canada!
- Impunité des firmes transnationales pour la destruction environnementale et les violations des droits humains à l'international.

BREF, un modèle qui heurte de plein fouet les droits des peuples autochtones et le droit à un environnement sain.

Un obstacle important à une transition juste pour toutes et tous.

Des outils juridiques imparfaits en droit international

- *La Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux (1989)*

Instrument contraignant, non-ratifié par le Canada.

Objectif : nécessité d'adopter des normes internationales en « *prenant en compte l'aspiration des peuples en question à avoir le contrôle de leurs institutions, de leurs modes de vie et de leur développement économique propres à conserver et développer leur identité, leur langue, leur religion dans le cadre des États où ils vivent.* » (Préambule C169 OIT)

Le consentement pour l'exploitation des territoires doit être :

Préalable	Obtenu avant tout début d'activité et avant chaque étape d'un projet.
Libre	Donné sans coercition, intimidation ou manipulation.
Éclairé	Donné lorsque toutes les parties disposent de l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée.

Des outils juridiques imparfaits en droit international

*La Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux (1989)
(suite)*

- Outil international contraignant dont l'influence va au-delà des pays signataires, comme outil pour appuyer les luttes sociales.
- Définit les principes qui touchent l'exploitation des ressources naturelles et subséquemment les revendications territoriales.
- Reconnaît que la reconnaissance des droits de propriété sur les terres des peuples autochtones constitue un des piliers de l'autodétermination et de la non-discrimination.
- Inscrit nommément le principe de consentement préalable qui devient ainsi un mécanisme nécessaire au renforcement du droit.

Des outils juridiques imparfaits en droit international

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007)

Établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones du monde et élabore sur les normes existantes des droits humains et des libertés fondamentales dans leur application à la situation particulière des peuples autochtones. (ONU)

Appuie notamment :

- Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones
- Le consentement préalable, libre et éclairé

Des outils juridiques imparfaits en droit international

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007) (suite)

- Est l'instrument international le plus complet concernant les droits des peuples autochtones.
- N'est pas contraignante et n'est pas appliquée de façon uniforme à l'échelle mondiale.
- A élargi le principe du CPLE pour y inclure notamment le droit à la réparation pour les terres, les territoires et les ressources ayant été altérés et un engagement de l'État à obtenir le CPLE des communautés avant d'approuver tout projet ayant une incidence sur les terres autochtones.

Quelques controverses...

- L'absence de consensus sur l'interprétation du CLPE
 - Consultation ou consentement?
 - Interprétation souvent restrictive (dont au Canada)
- Le droit au consentement est souvent associé au droit de veto à l'égard d'un projet.
- Dans plusieurs pays le rapport de force entre communautés et compagnies fausse la mise en œuvre du CPLE.
- En milieu syndical, opposition entre défense des emplois et défense du territoire.

Une leçon :

Face aux rapports de force entre compagnies transnationales et peuples autochtones, ces outils demeureront insuffisants si leurs principes ne sont pas repris dans le cadre de luttes sociales plus vastes.

Pourquoi il est essentiel d'être des alli.e.s des peuples autochtones actuellement ?

Une responsabilité

- Rendre visible une injustice historique fondatrice des structures de pouvoir mondiales, et en particulier au Canada.
- Reconnaître que la prospérité actuelle d'une minorité mondiale a été basée sur la pauvreté et la destruction (les inégalités croissent!).
- Une lutte collective contre l'oppression.

Une voix importante pour trouver des alternatives

- Les peuples autochtones qui représentent quelques centaines de milliers de personnes réparties sur tout le globe, de l'Arctique au Pacifique, s'occupent « sous divers régimes fonciers », d'un quart des terres de la planète. C'est à ces endroits qu'on trouve la nature la mieux conservée.*
- Reconnaître les savoirs traditionnels des peuples autochtones.

* Selon le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#)) adopté en mai 2019.

Extra: une action à court terme!

- À suivre : campagne du CISO sur le Consentement préalable, libre et éclairé (CPLE)
- **Avant le 19 décembre!** à la demande du mouvement Rios Vivos et d'Isabel Zuleta, signez la pétition pour demander le retrait du financement de la Caisse de dépôt et placements du Québec du projet de barrage hydroélectrique Hidroituango en Colombie sur le site de l'Assemblée nationale :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-8027/index.html>

Pour plus d'informations sur le CISO, pour devenir membre ou vous inscrire au bulletin web : www.ciso.qc.ca

Contact : Amélie Nguyen nguyena@ciso.qc.ca